



PREMIER MINISTRE

Hors-série
Stratégie nationale
DE **DÉVELOPPEMENT**
DURABLE Vers une économie
verte et équitable



2010
2013

Vers une économie verte et équitable

La SNDD propose une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui ont fait l'objet d'un large consensus. Elle a ...

... notamment vocation à assurer la cohérence et la complémentarité des engagements internationaux et européens de la France et des politiques nationales, transversales ou sectorielles.

La stratégie nationale vise, en développant une économie sobre en ressources naturelles et décarbonée, à faire de la France un des acteurs majeurs de l'économie verte qui est la seule compatible avec un développement partagé par neuf milliards d'hommes et de femmes d'ici une trentaine d'années, tout en poursuivant un objectif de justice et d'équité sociale. Elle s'articule à cette fin autour de neuf défis stratégiques, cohérents avec nos engagements européens, que nous devons relever pour aller vers une économie verte et équitable.

Défi n°1 p. 4-5
Une consommation et une production durables grâce à des consommateurs et des producteurs responsables, qui agissent en prenant en compte tout le cycle de vie des produits et des services.




Défi n°2 p. 6-9
La société de la connaissance par le développement de l'information, de la formation, de l'éducation tout au long de la vie et de l'accès à la culture et par un soutien accru à la recherche et à l'innovation, condition de notre compétitivité et donc de la pérennité de notre modèle économique et social.



Défi n°3 p. 10-11
La gouvernance qui doit faciliter notre adaptation au changement et aider notre société à évoluer en associant toutes les parties prenantes.




Défi n°4 p. 12-13
Le changement climatique et l'énergie qui exigent une rigueur et une sobriété plus grandes dans nos consommations, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation des territoires en veillant à la situation des personnes et des activités vulnérables.




Défi n°5 p. 14-15
Les transports et la mobilité durables en favorisant le report modal, la complémentarité et les transports les moins polluants, en s'attachant à réduire les déplacements contraints, à développer des systèmes innovants répondant aux besoins de performances économiques, écologiques et de cohésion sociale.




Défi n°7 p. 18-19
La santé publique, la prévention et la gestion des risques en prêtant une attention particulière à la qualité des milieux et aux inégalités sociales potentielles.




Défi n°9 p. 22-23
Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde en soutenant le renforcement de la gouvernance internationale pour mieux intégrer les exigences du développement durable, en contribuant à la sécurité alimentaire et énergétique des pays les plus défavorisés.



Défi n°6 p. 16-17
La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles en nous appuyant sur une meilleure connaissance – et reconnaissance – de leur contribution à nos besoins les plus essentiels, sur une économie, une urbanisation, des organisations plus sobres et plus éco-innovantes.



Défi n°8 p. 20-21
La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale dont l'impact sur l'économie et l'équilibre de nos systèmes de protection sociale est déterminant, en nous attachant à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation et en s'appuyant sur la dimension pluri-culturelle de la société française.



p. 24-25
Les indicateurs

p. 26-27
Article 1 de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Défi 1



CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES

L'enjeu est d'orienter nos modes de production et de consommation vers des activités économiques durables, qui limitent leurs impacts sur l'environnement tout en conciliant compétitivité, qualité de vie et bonnes conditions sociales de production.

Les Choix stratégiques

Agir simultanément sur l'offre et la demande et développer l'information sur les qualités écologiques et sociales des produits pour changer les comportements

L'objectif est de favoriser l'amélioration continue des produits et des services les plus performants au regard du développement durable. Pour cela, il convient, en amont, de développer et diffuser les méthodes et les outils d'écoconception, en vue notamment de réduire les consommations de ressources et d'énergies et la production de déchets. Simultanément, en aval, il s'agit de rendre l'offre plus attractive et plus crédible auprès des consommateurs, de développer l'information environnementale (affichage du contenu carbone notamment) et sociale sur les produits et les services et de soutenir les comportements de consommation vertueux.

Rendre accessible au plus grand nombre les produits et services plus durables

Le développement des marchés doit diminuer les coûts et prix de vente des produits et des services les plus performants au regard du développement durable, ce qui améliorera leur accessibilité (effet d'échelle). Des « coups de pouce » fiscaux peuvent être envisagés (bonus-malus, réduction de TVA...). Ce développement sera favorisé par l'achat public, la réglementation, l'incitation économique, le partenariat avec la grande distribution et l'innovation sous toutes ses formes.

Soutenir l'économie verte et l'innovation des entreprises

L'innovation doit être encouragée afin de renforcer la compétitivité de techniques et d'organisations de plus en plus respectueuses de l'environnement. Il en va de même pour la conception de produits et de services qui permettent d'améliorer l'environnement et de décarboner l'économie.

Développer une production agroalimentaire plus durable

L'importance des impacts de l'alimentation sur la santé des consommateurs justifie une attention particulière, afin d'inscrire nos modes de production et de consommation agroalimentaires dans une perspective plus durable : production et distribution plus respectueuses de l'environnement et des salariés, réduction des impacts liés aux transports, meilleure information des consommateurs sur la qualité environnementale et sociale des produits.

Des objectifs en chiffres

7% de réduction de la production d'ordures ménagères par habitant pendant les cinq prochaines années, soit 25 kg par habitant.

35% de déchets recyclés d'ici 2012, et 45% d'ici 2015.

20% d'agriculture biologique d'ici 2020.

Côté terrain

L'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL, UN TEST GRANDEUR NATURE

Le ministère du Développement durable a lancé un appel à candidature en 2010 pour l'expérimentation nationale de l'affichage des caractéristiques environnementales des produits. Les quelques 170 candidats sélectionnés mettront à disposition des consommateurs des informations concernant le contenu carbone et d'autres caractéristiques (comme par exemple la consommation d'eau, de ressources naturelles ou la pollution sur les milieux) de certains de leurs produits. Il s'agit de susciter l'attention des consommateurs et de stimuler les professionnels afin qu'ils améliorent la qualité écologique de leurs offres, en testant différents systèmes d'informations multi-critères en vue de définir les conditions optimales d'une possible généralisation. Un an d'expérimentation est prévu à partir de juillet 2011.

3 Questions à...

Philippe Imbert,
directeur qualité groupe du groupe Casino

La qualité écologique s'affiche sur les produits

Plus de 500 produits alimentaires du groupe Casino comportent désormais la consommation de CO₂ nécessaire à leur fabrication et à leur distribution. Cette démarche



expérimentale s'inscrit dans une volonté du groupe d'afficher progressivement le coût environnemental multicritère des produits. **Pourquoi inscrire sur les produits alimentaires la consommation de CO₂ ?**

Le groupe Casino a réalisé, en 2003, un bilan carbone de ses activités pour identifier les principaux postes émetteurs de gaz à effet de serre. De cette démarche sont nées des actions pour les réduire et une volonté d'améliorer le profil environnemental de nos produits. Nous avons choisi de lancer une expérimentation en affichant la quantité de gaz à effet de serre en équivalent CO₂ sur certains produits de notre marque, c'est l'Indice carbone. Nous le compléterons progressivement par d'autres impacts.

Comment est calculé l'Indice carbone ?

L'Indice carbone est l'estimation de la quantité de gaz à effet de serre émise au cours des principales étapes du cycle de vie d'un produit. Cet indicateur est exprimé en grammes équivalents CO₂ pour 100 grammes de produit fini. Il s'agit de la somme de cinq indicateurs correspondant aux cinq étapes fondamentales du cycle de vie d'un produit alimentaire : l'étape agricole (culture, élevage...), le transport, l'emballage, la fabrication et la distribution.

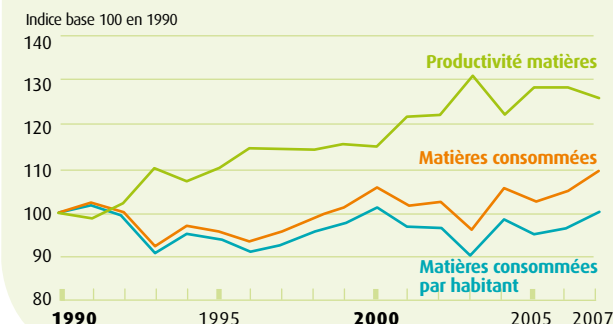
Comment réagissent vos clients ?

Ils sont très réceptifs même si, à ce jour, nous ne percevons pas de changement dans l'acte d'achat. Mais c'est un sujet complexe et notre approche est principalement pédagogique pour, à terme, inciter à une consommation plus durable.

L'indicateur

La productivité matières

Productivité matières et consommation intérieure de matières par habitant



Orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus sobre en ressources naturelles est un enjeu majeur. La stratégie de l'Union européenne, comme celle de la France, en faveur du développement durable vise le découplage entre la croissance économique et l'impact environnemental associé à l'utilisation des ressources naturelles et des matières premières. La productivité matières donne un aperçu de l'efficacité d'une économie en faisant le lien entre l'utilisation des matières et la croissance économique. Elle est égale au PIB divisé par la consommation intérieure apparente de matières. Elle a augmenté en France de 26% entre 1990 et 2007. Cela signifie que l'économie française a besoin de moins de matières pour produire une même quantité de richesses.

Source : SOeS - Insee, 2010. Métropole et Dom.



SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

→ ÉDUCATION

L'égal accès pour tous à l'éducation, à la formation et à la culture est un facteur majeur de cohésion sociale. Faire participer chacun à cette société de la connaissance nécessite d'agir à toutes les étapes de la vie des citoyens.

Les Choix stratégiques

Adapter et renforcer les dispositifs de formation dans les domaines clés du développement durable

Dans le cadre du Grenelle Environnement, des compétences et des qualifications prioritaires ont été identifiées dans six secteurs clés du développement durable : le bâtiment, l'énergie, l'agriculture, les sciences pour la mer, l'économie et la santé. Il est nécessaire d'adapter et de développer les formations permettant la mise en œuvre des évolutions souhaitées dans ces secteurs.

Améliorer l'offre de formation tout au long de la vie et faciliter son accès
 Cette formation tout au long de la vie permet aux personnes d'évoluer plus favorablement dans leur vie professionnelle en s'adaptant aux mutations de la société et aux évolutions du contexte économique. La mise en place de formations accessibles au plus grand nombre facilite cette évolution, de même que la valorisation des parcours et de l'expérience professionnelle.

Favoriser l'insertion sociale et l'emploi par l'éducation et la formation
 La formation initiale et continue des citoyens ou futurs citoyens est un investissement qui favorise leur insertion et le maintien dans la vie professionnelle.

Développer la formation du grand public au développement durable
 L'appropriation des enjeux, des principes et des valeurs du développement durable sont des leviers fondamentaux de l'évolution des réflexions, des attitudes et des comportements. Grâce à l'éducation et à la connaissance, le citoyen sera plus apte à agir en pleine connaissance de cause.

Former les décideurs publics et privés aux enjeux du développement durable
 La sensibilisation et la formation des décideurs – élus nationaux et locaux, représentants de l'État, chefs d'entreprises, syndicats – est un moyen privilégié de déclencher de réels changements dans les comportements, les choix individuels et collectifs.

Réduire le décrochage scolaire précoce
 La lutte contre le décrochage et l'échec scolaires doit permettre aux jeunes de s'insérer rapidement dans la société. C'est l'une des priorités du plan agir pour la jeunesse.

Des objectifs en chiffres

Moins de **10%** de jeunes en décrochage scolaire précoce en Europe.

15% des adultes en moyenne participant à des activités de formation tout au long de la vie d'ici 2020.

25% des enfants et adolescents bénéficiant d'actions éducatives et culturelles en France d'ici 2013, contre 20% aujourd'hui.

Côté terrain

TOUT SAVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT

Site internet d'information, toutsurlenvironnement.fr s'adresse à un public varié : citoyens, enseignants, chercheurs, journalistes... Ce portail, animé par le ministère du Développement durable, fournit des informations concernant l'état de l'environnement, les pressions qu'il subit, les actions qui visent à le protéger, ou encore son impact sur la santé, ainsi que la réglementation en vigueur. Il participe du droit pour toute personne d'obtenir des autorités publiques les informations qu'elles détiennent sur l'environnement.

La science appliquée aux déchets

Traitement des déchets, recyclage, gestion des risques et limitation des pollutions sont autant de préoccupations qui nécessitent des compétences de plus en plus pointues. Rodologia, organisme national basé à Lons-le-Sauniers (Jura), fédère les principaux acteurs de la filière déchet autour de projets communs. Ses principales missions sont la capitalisation de connaissances techniques, réglementaires et sociologiques, la diffusion d'informations et de connaissances en matière de gestion de déchets, la valorisation d'expériences et le développement d'offres de formation. À ce titre, Rudologia participe à l'animation

et au déploiement national et européen de deux formations certifiantes : certificat de qualification professionnelle (CQP) opérateur trieur dans les entreprises du recyclage et licence professionnelle gestion et traitement des déchets.

À la découverte du fleuve Oyapock

Autour du fleuve Oyapock, des élèves de CM2 et de sixième sont partis à la découverte de la biodiversité. C'est l'objectif d'un programme éducatif entre la Guyane et le Brésil, porté en partenariat avec le CNRS, le parc national de Guyane et le tissu associatif. Ce projet combine les approches fondées sur les programmes scolaires et sur les disciplines, avec des sorties, des rencontres avec des scientifiques et avec les élèves brésiliens. Dans le cadre de la généralisation de l'éducation au développement durable, les enseignants amènent les élèves de l'académie de Guyane à découvrir et à préserver la biodiversité qui les entoure.

Les programmes scolaires évoluent

Le programme de géographie de seconde est, depuis la rentrée scolaire 2010, intégralement consacré au thème sociétés et développement durable, sous l'angle de la démographie, de la population, de l'énergie, de l'urbanisation et la gestion des ressources.

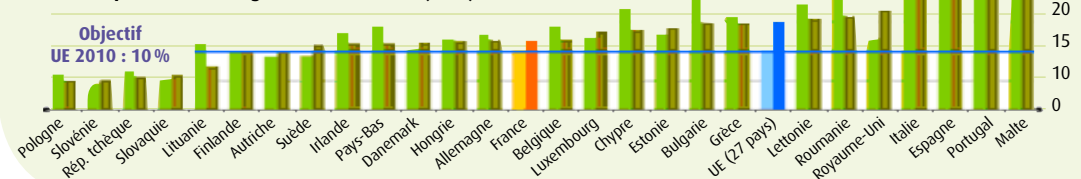
L'indicateur

Sorties précoces du système scolaire

La détention d'un niveau d'éducation secondaire peut être considérée comme une garantie de disposer d'un bagage scolaire suffisant pour participer à la société de la connaissance. C'est pourquoi l'Union européenne s'est fixé comme objectif qu'à l'horizon 2010, les sorties précoces du système scolaire au sein des 18-24 ans, c'est-à-dire les jeunes qui ne sont plus en formation et n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire, représentent moins de 10% de cette classe d'âge.

En France, il s'agit des jeunes qui ne poursuivent plus ni études, ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé. Avec 11,8% de sorties précoces du système scolaire en 2008 parmi les 18-24 ans, la France est proche de la cible visée des 10%.

Part des 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et sans diplôme de l'enseignement secondaire (en %)



Source : Eurostat (calcul à partir de l'enquête sur les forces de travail)

Défi 2

SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

→ RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT



La recherche et l'innovation sont des leviers majeurs pour relever les défis du présent, anticiper ceux de demain et permettre à la France de développer une compétitivité nécessaire à son équilibre économique et social.

Les Choix stratégiques

Soutenir la recherche et l'innovation dans les entreprises

Le transfert de connaissances de la recherche publique vers l'entreprise doit être renforcé pour accélérer le développement par les entreprises de produits et de services adaptés aux enjeux d'une économie verte et durable. Les interactions entre recherche publique et recherche privée, comme les approches interdisciplinaires, sont à consolider. La politique des pôles de compétitivité constitue à cet égard une priorité. La formation des chercheurs à l'entrepreneuriat, à la gestion de l'innovation et aux enjeux commerciaux sera renforcée.

Renforcer la recherche sur le développement durable et les grands défis sociétaux

En cohérence avec la stratégie nationale de recherche et d'innovation et les défis sociétaux identifiés au niveau européen, certains thèmes appellent un effort de recherche renforcé : économie décarbonée, connaissance et préservation de la biodiversité, économie et gestion des ressources naturelles, compréhension et gestion des risques... La lutte contre l'érosion de la biodiversité reste un défi majeur.

Soutenir la recherche et le développement pour lutter contre le changement climatique

Certains axes de recherche, tels que l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique sont indispensables à la France et à l'Europe pour répondre à leurs engagements internationaux. Les moyens et la coopération européenne doivent être renforcés.

Mieux associer la société aux politiques de recherche

La transparence des choix politiques concernant les applications de la recherche et leurs conditions d'acceptabilité sera renforcée en s'appuyant sur des expertises indépendantes de qualité. L'encadrement du travail des chercheurs par des règles évolutives et connues de tous renforcera la confiance des citoyens.

Accroître l'ouverture internationale des activités de recherche

La France doit accroître son attractivité pour les chercheurs français et étrangers et renforcer sa participation dans les programmes de recherche européens.

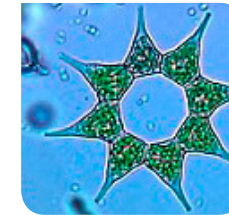
Des objectifs en chiffres



1 milliard d'euros supplémentaire en matière de recherche sur le développement durable, d'ici 2012, notamment sur les technologies propres.

Côté terrain

Une microalgue pour la valorisation du CO₂



Des projets de recherche sont en cours pour cultiver et valoriser des microalgues dans les salins du Midi en phase de reconversion. La maîtrise de cette culture est particulièrement intéressante. Du point de vue environnemental, le bénéfice est double : les algues, natives des salins, évoluent dans leur milieu naturel et le gaz carbonique de Fos-sur-Mer est recyclé pour les nourrir. Le projet intègre une activité de bio-raffinage avec des techniques valorisables à grande échelle pour une production industrielle de biocarburant de troisième génération, de biogaz ou encore des molécules à haute valeur ajoutée (oméga 3). Ce projet des pôles TRIMATEC, MER PACA, DERBI et CAPENERGIES, intitulé SALINALGUE, mène des études approfondies pour valider la faisabilité technico-économique de la culture des algues en milieu ouvert et pérenniser durablement cette activité.

MIEUX GÉRER LES LIVRAISONS EN VILLE

Moins de CO₂, plus de fluidité et une meilleure intégration dans la ville. C'est l'objectif de programmes de recherche sur la logistique actuellement en cours. Le transport des marchandises en ville est responsable de plus de la moitié des émissions et de la consommation de gazole en ville. Son optimisation est un enjeu écologique et économique important.

DES ENTREPÔTS EN CENTRE VILLE : QUEL INTÉRÊT ?

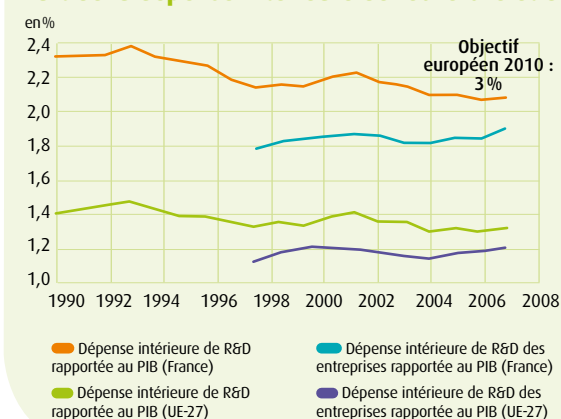
La recherche met au point des outils d'aide à la décision pour accompagner les villes sur les conditions d'un retour des plates-formes logistiques (entrepôts) dans les centres-villes : définir le nombre de plates-formes pour optimiser la desserte, les positionner, les dimensionner, les aménager, les équiper et organiser le transport. Ces outils, fondés sur des enquêtes et des modèles, doivent également permettre d'évaluer les impacts organisationnels, fonctionnels et environnementaux des installations ainsi mises en place.

COMBINER LOGISTIQUE ET PROJETS IMMOBILIERS : QUELLE ACCEPTABILITÉ ?

Le coût élevé du terrain en centre ville fragilise la viabilité économique des plates-formes logistiques. L'idée de mixer et de mutualiser bâtiment et desserte des personnes et des marchandises au sein d'un projet immobilier est séduisante. L'acceptabilité sociétale de tels « hôtels logistiques » pose néanmoins question. La recherche ouvre de nouvelles perspectives d'intégration durable au travers d'ateliers interdisciplinaires regroupant les acteurs publics et privés concernés, qui doivent déboucher sur un guide à l'usage des collectivités pour le développement d'immeubles multifonctions.

L'indicateur

Part de la dépense intérieure de recherche et développement dans le PIB



La R&D est un facteur clé de la croissance et de l'emploi, en étant la source d'innovations qui permettent un positionnement compétitif dans le développement de la société de la connaissance. Elle est l'un des moyens de répondre aux grands défis sociétaux (énergie, climat, santé...) et de favoriser une croissance durable et une « économie verte ». Le suivi des dépenses de R&D répond

directement à l'objectif de la stratégie de Lisbonne d'atteindre un taux d'investissement de R&D correspondant à 3% du PIB, au niveau européen comme au niveau national. La France consacre 2,08% de son PIB à la recherche et au développement en 2008, c'est supérieur au taux de l'Union européenne à 27 (1,9%) mais inférieure au taux de l'Allemagne (2,24%).

Source : MESR- SIES, Eurostat



GOVERNANCE

La gouvernance désigne une façon de prendre des décisions et de les mettre en œuvre, prenant en compte la diversité des acteurs. Pour répondre aux enjeux du développement durable, elle suppose un partenariat et l'interaction entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société.

Les Choix stratégiques

Favoriser l'appropriation des objectifs du développement durable

Le préalable à la mise en œuvre d'une bonne gouvernance est la mise à disposition des acteurs d'une information de qualité. Le développement durable exige un changement en profondeur des comportements individuels et collectifs. Créer une culture commune entre les diverses parties prenantes sur le développement durable et ses enjeux est de nature à favoriser ces évolutions.

Développer la gouvernance locale au plus près des enjeux

Le niveau local permet une bonne appropriation des enjeux du développement durable par tous ceux qui partagent un même territoire. Il faut généraliser la participation à la gouvernance locale sur le modèle du Grenelle Environnement et favoriser le dialogue entre tous les acteurs locaux.

Expérimenter de nouvelles voies

L'amélioration de la gouvernance locale doit permettre de renouveler l'approche du développement et faire des ressources naturelles, de leur connaissance, de leur protection et de leur valorisation un levier de développement.

Traduire le devoir d'exemplarité des acteurs publics

La réorganisation des services de l'État et l'évolution des responsabilités des collectivités doivent être l'occasion d'améliorer la gouvernance et les méthodes de travail.

Associer les entreprises dans les gouvernances et les méthodes de travail

Acteurs majeurs des territoires, les entreprises et les organisations professionnelles doivent devenir des partenaires actifs et engagés des démarches locales de développement durable. Le dialogue entre le monde économique et la sphère publique renforce la compréhension mutuelle et favorise l'élaboration de projets créateurs d'emplois.

Préserver les intérêts des générations futures dans la gestion de l'action publique

La nécessaire adaptation de notre modèle économique et social, dans un contexte où les acteurs publics sont fortement sollicités du fait de la crise, appelle une réduction des dépenses publiques dans leur ensemble et la répartition équitable des efforts.

Des objectifs en chiffres

1000 agendas 21 locaux réalisés d'ici 2013.

250 agendas locaux reconnus au titre du dispositif de reconnaissance national.

3% c'est la part maximale du déficit public dans le PIB à atteindre à l'horizon 2013 (critère du pacte de stabilité).

Côté terrain

Saint-Nolff donne la parole aux enfants



« Nous avons voulu faire de notre agenda 21 un projet de société. Toutes nos politiques tendent vers le développement durable et solidaire » explique le maire, Joël Labbé. À Saint-Nolff, commune bretonne de 3600 habitants et déclarée Commune du Monde en 1997, sensibilisation, concertation et dialogue sont au cœur de l'agenda 21. Adopté en 2006, celui-ci vit en partie grâce à la participation forte des habitants, jeunes et moins jeunes. Une commission de citoyens est garante des actions mises en œuvre et un conseil municipal des enfants fonctionne toute l'année pour élaborer des propositions, dont certaines sont chaque année retenues par le conseil municipal, l'officiel. L'originalité de cet agenda 21 vient

de la volonté d'éducation mais aussi d'appropriation de concepts et de pratiques par toute la population.
À retenir : Nés au Sommet de la terre à Rio en 1992, les agendas 21 sont des programmes d'actions volontaires mis en place à l'initiative des collectivités locales pour améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et favoriser un mode de développement plus solidaire et plus sobre en énergie et en ressources naturelles.

UNE GOUVERNANCE OUVERTE À LA SOCIÉTÉ CIVILE

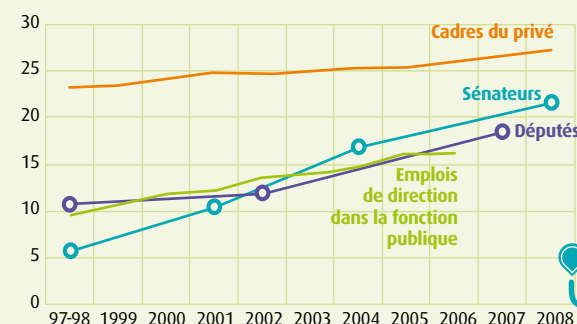
L'Ineris, Institut national de l'environnement industriel et des risques, associe la société civile à sa gouvernance depuis plus de dix ans en invitant des associations à siéger à son conseil d'administration. C'est le cas aujourd'hui de la CLCV et de France nature environnement. Établissement public, l'Ineris réalise ou fait réaliser des études et des recherches permettant de prévenir les risques qui pèsent sur la santé, la sécurité des personnes et des biens ainsi que sur l'environnement. C'est un institut pionnier en matière de gouvernance qui s'est notamment doté, en 2001, d'une charte de déontologie formalisant les valeurs éthiques partagées par l'ensemble de son personnel et le guidant dans ses missions au quotidien. Il vient de créer, en 2010, une commission d'orientation de la recherche et de l'expertise où siègent notamment ONG et associations s'exprimant sur les orientations de l'institut. Par ailleurs, il pilote, au sein du Club développement durable des établissements et entreprises publics, une réflexion commune sur les modes de gouvernance et la prise en compte des parties prenantes au sein des organismes publics.

L'indicateur

Participation des femmes aux instances de gouvernance

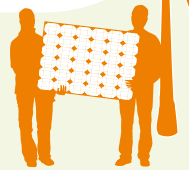
Viser une amélioration de la parité homme-femme dans les fonctions électives nationales et les emplois décisionnels de la fonction publique ou du secteur privé peut être vu comme une manière d'aider la société à évoluer en mobilisant toutes les compétences et en favorisant l'expérimentation de nouvelles voies pour l'appropriation d'objectifs de développement durable. Ainsi, en France, en 2008, 21,8% des élus au Sénat étaient des femmes contre 5,9% en 1998 et 1,7% en 1977. Dans les emplois de direction de la fonction publique d'État, la part des femmes reste faible, à 16,3% en 2006. Elle est de 26,7% en 2007 pour le secteur privé et semi-public. Dans le rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la France est classée en 2009 au 17^e rang pour l'indice de participation des femmes.

Part des femmes dans certaines fonctions ou emplois en France (en %)



Note : le champ des responsabilités prises n'est pas le même dans le secteur privé et semi-public et dans la fonction publique. Source : ministère de l'Intérieur-DGAFP-Insee

Défi 4



CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉNERGIE

Pour limiter la hausse des températures à 2°C, il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il convient également d'adapter les activités et les territoires au changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de privilégier des modes de production sobres en énergie.

Les Choix stratégiques

Promouvoir et favoriser les comportements et les modes de production les plus sobres

Tous les acteurs publics et privés doivent être mobilisés et incités à choisir les solutions les plus efficaces et les plus économes en énergie, minimisant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants dans l'atmosphère. Les secteurs du bâtiment et des transports sont particulièrement concernés.

Informier pour éclairer les choix individuels et collectifs

L'évolution des comportements doit s'appuyer sur une meilleure connaissance du climat, de ses mécanismes et de ses évolutions, des consommations d'énergie et de leurs effets. Les résultats des études climatiques internationales et nationales doivent être largement diffusés pour aider chacun à agir à son niveau et permettre de réorienter, si besoin, les politiques.

Soutenir l'innovation pour une croissance économe en énergie

La croissance de l'activité économique doit s'accompagner d'économies d'énergie. Pour relever ce challenge, la nature même de la production et de la consommation doit évoluer. Nous devons privilégier une « croissance verte » et, pour y parvenir, intensifier notre effort de recherche, de développement et d'innovation.

Adapter les activités et les territoires au changement climatique

Selon le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), l'adaptation est nécessaire à court et à plus long terme pour faire face aux conséquences du réchauffement. À l'échelle locale, le changement climatique pose de nombreux défis qui doivent être relevés dans le cadre d'approches territoriales associant tous les acteurs socio-économiques : agriculteurs, PME, collectivités...

Prendre en compte les conséquences sociales de nos politiques énergétiques pour ne pas accroître les inégalités

Les prix de l'énergie vont croître dans les années à venir, notamment par l'intégration des coûts externes de l'utilisation des énergies fossiles et par la diminution de la ressource. Des mesures d'aide doivent être mises en place pour ne pas exclure certaines populations des besoins élémentaires, surtout en matière de chauffage ou d'électricité.

Des objectifs en chiffres

20% de réduction des émissions de CO₂ d'ici 2020 par rapport à 1990, en Europe.

23% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en métropole d'ici 2020.

50% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale dans les départements d'outre-mer d'ici 2020.

Côté terrain

UNE PISCINE CHAUFFÉE AU BOIS EN ALSACE

Un centre nautique, une crèche, des écoles et des logements sont désormais chauffés au bois par un réseau de chaleur à Rixheim, géré par l'agglomération de Mulhouse. C'est le résultat de la mise en service d'une chaufferie centrale en 2009. Le projet initial visait à réduire les coûts de chauffage et de l'eau chaude sanitaire des bâtiments publics en faisant le pari d'une énergie renouvelable. La chaufferie centrale est alimentée par le bois des forêts aux alentours et distribue ensuite la chaleur aux différentes infrastructures (l'eau chaude circule dans un réseau de chaleur enterré). Les coûts sont maîtrisés contrairement au gaz dont le prix a tendance à évoluer de façon aléatoire. Les populations de la plaine d'Alsace sont les premières bénéficiaires au regard de l'impact sur l'air et sur l'environnement. Ce projet a été le premier en Alsace à bénéficier du fonds chaleur créé par le Grenelle Environnement et géré par l'Ademe. Ce fonds a pour objectif de développer la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique...). Il est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et à toutes les entreprises (agriculture, industrie, tertiaire).

Photovoltaïque et parking font bon ménage



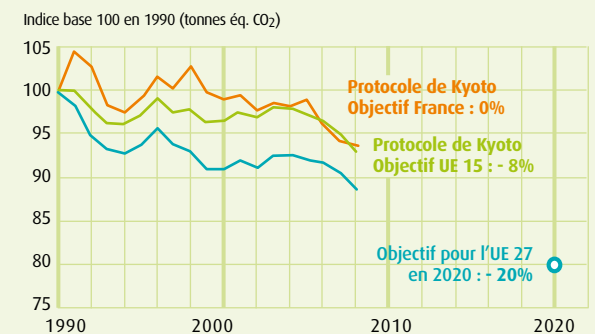
L'hôtel de police d'Avignon sera équipé, en 2011, d'un parking de 200 places protégé d'ombrières photovoltaïques. Projet aussi original que bénéfique pour l'environnement, il repose sur le concept du Sun Tree (arbre à soleil). Le parking est équipé de panneaux photovoltaïques à double usage : la protection des voitures et la production d'électricité, revendue à EDF. Le procédé est innovant puisqu'il permet à un espace habituellement non productif de créer de l'électricité grâce à l'énergie solaire. La production d'électricité annuelle prévue est de 225 500 kWh.

L'indicateur

Émissions agrégées des six gaz à effet de serre

La lutte contre le changement climatique est un enjeu planétaire majeur. Dans le cadre du protocole de Kyoto, l'Union européenne à 15 s'est engagée à réduire ses émissions de 8% à l'horizon 2008-2012 par rapport à 1990 ; l'objectif pour la France est la stabilisation de ses émissions, du fait de son faible niveau d'émissions par habitant. Après le sommet de Copenhague, l'Union européenne a maintenu son engagement de diminuer d'au moins 20% ses émissions à l'horizon 2020. Le Gouvernement français y participe et s'est engagé à diviser par quatre ses émissions à l'horizon 2050. En 2008, les émissions de la France étaient inférieures de 6,4% à leur niveau de 1990.

Évolution des émissions agrégées des six gaz à effet de serre : France et Union européenne



Source : SOeS, d'après Citepa, inventaire CCNUCC décembre 2009 (Dom inclus) - Agence européenne pour l'environnement, 2010. Notes : émissions totales hors utilisation des terres, leurs changements et la forêt. Les émissions du trafic maritime et aérien international sont exclues.



TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLES

Le secteur des transports, à l'origine de 26 % des gaz à effet de serre en France, doit effectuer une mutation. Cela suppose à la fois le développement d'infrastructures et d'offres de transport complémentaires à la route, l'évolution des technologies et une modification des comportements individuels.

Les Choix stratégiques

Promouvoir des pratiques de mobilité plus durables pour les personnes et les biens en favorisant la proximité

L'aménagement du territoire peut contribuer à réduire les besoins de déplacement tout en satisfaisant les besoins des populations et des activités économiques. C'est particulièrement le cas en zone urbaine. Maîtriser l'étalement urbain et l'implantation des zones commerciales et d'activités, veiller à la diversité des activités dans les quartiers, maintenir des services de proximité, faciliter les modes de circulation doux et actifs sont autant de moyens d'agir.

Renforcer l'intermodalité et développer des alternatives au transport routier et aérien

Améliorer les systèmes de transports existants en renforçant la complémentarité entre le rail, la route, le transport fluvial et maritime, le vélo, la marche et la facilité de passage d'un mode à l'autre constituent des priorités. Le prix des transports doit mieux refléter leur coût réel en intégrant le coût de leurs impacts environnementaux et sociaux ainsi que le coût de réalisation et d'entretien des infrastructures qui leur sont nécessaires.

Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules, réduire leurs émissions et promouvoir les énergies alternatives

Il faut encourager la recherche et le développement sur les motorisations avec un objectif de véritable rupture technologique quel que soit le type de véhicule (véhicules particuliers, poids lourds, transports en commun, matériel ferroviaire, bateaux et navires, avions).

Veiller à l'accès aux services et à la mobilité pour tous et sur tout le territoire

L'offre de transports doit satisfaire à la fois des besoins localisés très différents et les attentes particulières des populations spécifiques : personnes âgées, jeunes, handicapés, personnes à revenus modestes, contraintes professionnelles. L'organisation de services adaptés, sécurisés, économes en énergie et respectueux de l'environnement et le recours aux nouvelles technologies numériques peuvent y contribuer.

Des objectifs en chiffres

25 % c'est l'augmentation de la part du fret non-routier et non-aérien à atteindre d'ici 2012.

10 % d'énergie renouvelable dans les transports d'ici 2020.

10 % de biocarburants dans la consommation d'essence et de gazole d'ici 2020.

95 g de CO₂/km : émissions moyennes des véhicules neufs d'ici 2020.

Côté terrain

Les autoroutes de la mer prennent le large



— 1^{re} autoroute de la mer inaugurée le 16 septembre 2010
 — Les projets à venir

Mettre des poids lourds sur des navires tel est l'objectif des autoroutes de la mer qui permettent un transfert significatif de marchandises de la route vers la mer, contribuant à réduire les émissions de CO₂ et à désengorger les routes. À partir de 2007, la France a engagé des discussions avec l'Espagne pour atteindre, à terme, un report de 100 000 poids lourds par an sur la façade Atlantique.

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE SE MET AU VÉLO

CHANGEZ VOS HABITUDES DE DÉPLACEMENT !

C'est le conseil donné aux agents du ministère de la justice à Nantes. Un plan de mobilité, destiné à encourager l'utilisation des déplacements alternatifs à la voiture, a été adopté en 2009. Le plan préconise l'usage du vélo en proposant des formations à l'écoconduite en ville, en mettant des vélos à disposition et en sécurisant les parkings qui leur sont dédiés. Il encourage également le covoiturage avec la possibilité d'accéder à des services le facilitant. La communauté urbaine de Nantes et la Semitan offrent une réduction de 10 % sur les abonnements annuels de transport en commun pour les trois premières années.

VILLE PILOTE. Le site de Nantes n'en est pas à son premier essai. Il est pilote en matière de développement durable et s'inscrit dans le plan État exemplaire du ministère de la Justice. Un groupe de travail en charge des questions environnementales propose et mène des actions diversifiées, visant par exemple les économies d'eau et d'électricité, le tri des déchets, les achats écoresponsables, la mise à disposition de produits issus de l'agriculture biologique...

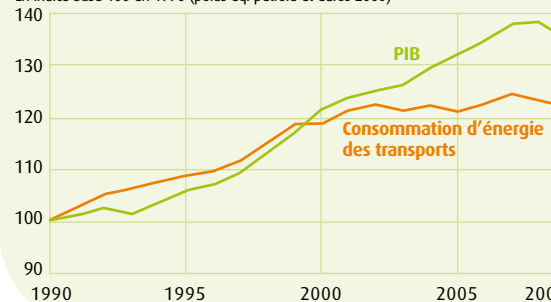
En ville, préférez le vélo ou la marche...

Un trajet en voiture sur deux est réalisé sur une distance inférieure à trois kilomètres. Faire 500 mètres à pieds prend huit minutes, évite la recherche de place de stationnement, les problèmes de surconsommation et réduit la pollution. Pour parcourir jusqu'à cinq kilomètres en ville, le vélo est le mode de transport le plus rapide !

L'indicateur

Consommation d'énergie des transports et PIB

En indice base 100 en 1990 (poids éq. pétrole et euros 2000)



La stratégie nationale en faveur du développement durable,

comme celle de l'Union européenne, met en exergue la nécessité de parvenir à un découplage entre le développement économique et l'augmentation des flux de transports afin de minimiser les atteintes à l'environnement. Jusqu'en 1999, la consommation d'énergie des transports (composée à 98 % de produits pétroliers) a suivi de près la croissance du PIB. Depuis 2000, elle progresse plus lentement. Le prix des carburants, des véhicules moins gourmands et un meilleur respect des limitations de vitesse y ont contribué. Si le transport intérieur de voyageurs en voiture tend à diminuer, le transport de marchandises par route, lui, continue de progresser.

Note : Consommation finale énergétique du secteur des transports, hors soutes maritimes internationales, corrigée du climat. France métropolitaine. Source : SOeS - Insee, 2010

Défi n° 6



CONSERVATION ET GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES NATURELLES

Préserver les ressources naturelles et lutter contre la perte de la biodiversité est vital pour l'homme. Les ressources naturelles ne sont pas inépuisables, que ce soient les espaces, le vivant, le paysage ou les matières premières.

Les Choix stratégiques

**Mieux connaître et comprendre la biodiversité ;
Mieux partager nos connaissances**

La connaissance de la biodiversité est indispensable à son évaluation et à sa prise en compte dans les choix d'aménagement. Il faut veiller à la formation de spécialistes de haut niveau, capables d'analyser très concrètement, dans toutes leurs dimensions, l'impact sur les écosystèmes des projets d'aménagement et de développement économique. Parallèlement, il faut renforcer l'information et la sensibilisation du public.

**Évaluer les bénéfices et les coûts de préservation
des services rendus par la nature**

La disparition des espèces et la dégradation des écosystèmes sont une menace pour le bien-être et le devenir de l'humanité. Elles le sont aussi pour la pérennité des activités économiques qui reposent sur l'exploitation des ressources naturelles. Il est capital que notre mode de développement prenne effectivement en compte la valeur réelle des écosystèmes et assure leur préservation.

Réduire les pressions sur les écosystèmes et les ressources naturelles

L'urbanisation, l'agriculture et la pêche intensives, l'industrie, les infrastructures de transport exercent des pressions importantes sur les écosystèmes, les ressources naturelles renouvelables ou non et les espaces naturels. Toute exploitation des ressources doit être adaptée aux niveaux de disponibilité et aux rythmes de renouvellement. Il est nécessaire de préserver à la fois les espaces et les espèces pour enrayer la perte de biodiversité. Une attention particulière sera portée à la biodiversité de la France d'outre-mer.

Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages

La disparition des terres agricoles et des espaces ruraux au profit d'une urbanisation excessive menace les écosystèmes, les espaces naturels et le potentiel de production agroalimentaire. La politique d'aménagement doit gérer les conflits d'usage des territoires. Elle doit veiller à respecter les grands équilibres, assurer les continuités des écosystèmes, notamment par la constitution du réseau de la Trame verte et bleue, et favoriser une interpénétration harmonieuse entre les milieux urbains, ruraux, agricoles et naturels.

Des objectifs en chiffres

66% des masses d'eaux en bon état écologique d'ici 2015.

2% du territoire terrestre métropolitain sous protection forte d'ici 2020.

20 000 hectares de zones humides à acquérir et à préserver.

Côté terrain

Qu'est-ce que la Trame verte et bleue

La biodiversité est le tissu vivant de la planète. Ce tissu est aujourd'hui fortement dégradé par les activités humaines qui ont notamment créé des discontinuités dans le territoire naturel, créant des obstacles à la vie et à la reproduction des espèces. La Trame verte et bleue vise à maintenir ou reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national afin que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, en d'autres termes assurer leur survie. La Trame verte et bleue inclut deux composantes : le vert qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et le bleu qui correspond au réseau aquatique et humides (fleuves, rivières, canaux, étangs...).

Que faire ?

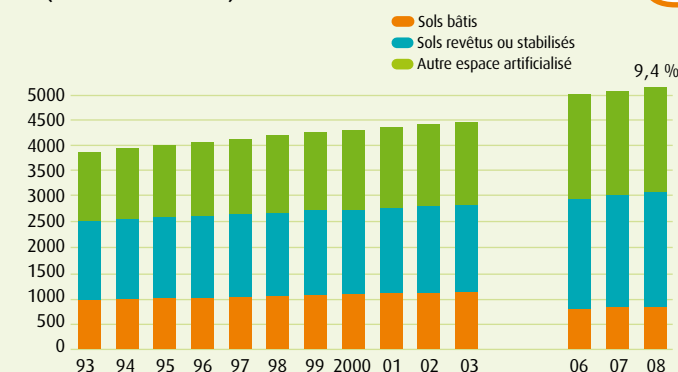
Par exemple, lors de la construction d'une autoroute, il y a séparation en deux d'un territoire. Les espèces qui jusque là pouvaient circuler librement, se reproduire, migrer, sont perturbées, parfois bloquées dans leurs déplacements. La solution réside dans l'aménagement de passages, ponts végétalisés ou tunnels suivant les espèces ciblées, afin de recréer des continuités écologiques.

L'indicateur

Artificialisation des sols

L'artificialisation du territoire engendre une perte de ressources naturelles et agricoles et une imperméabilisation des sols, généralement irréversible. Elle s'accompagne d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels, défavorables à de nombreuses espèces. Elle concourt également à l'augmentation des déplacements, à celle des émissions de polluants et gaz à effet de serre. Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages est l'un des objectifs de la stratégie nationale de développement durable. D'après l'enquête Teruti-Lucas, les zones artificialisées atteignent 9,4% du territoire en 2008, soit 5,1 millions d'hectares. Les espaces artificialisés s'accroissent d'environ 60 000 hectares par an depuis 1993.

Les zones artificialisées (en milliers d'hectares)



Qui peut agir ? Trois exemples



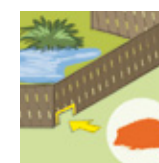
L'État et les collectivités locales

> passages à faune
Aménager des passages à faune et à flore au-dessus ou en-dessous des autoroutes mais aussi des voies ferrées, des canaux...



L'agriculteur > bocage

Maintenir ou restaurer les haies quand le maillage est dégradé ou inexistant ; conserver les vieux arbres creux qui abritent de nombreuses espèces.



Le citoyen

> ouverture dans les clôtures

Prévoir des ouvertures dans les clôtures des jardins pour laisser la possibilité à la petite faune de circuler (hérissons, crapauds...).

REPÈRE

La Trame verte et bleue est un engagement du Grenelle Environnement. Elle a été créée par la loi Grenelle 1 et précisée par la loi Grenelle 2. Elle est désormais inscrite dans le code de l'environnement.

Un vocabulaire spécifique

Si vous entendez ou lisez « corridors écologiques », « réservoirs de biodiversité », « continuités écologiques »... pas de panique ! Il s'agit de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue !

Note : France métropolitaine ; rupture de série entre 2003 et 2006. Source : ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (Service de la statistique et de la prospective), enquêtes Teruti, Teruti-Lucas, 2010.



SANTÉ PUBLIQUE, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

Améliorer la santé des populations induit à fois une lutte contre les inégalités d'accès aux soins, une politique de prévention efficace et une réduction des risques naturels ou technologiques.

Les Choix stratégiques

Maintenir par la prévention le bon état de santé de la population

Les disparités d'accès aux soins peuvent être liées à l'isolement social et géographique, à la précarité financière ou au manque d'information. Une attention particulière doit être portée aux populations défavorisées et vulnérables. Il faut aussi renforcer le rôle de la médecine du travail, auxiliaire précieux pour la détection et la prévention de l'exposition aux risques. Les entreprises, et en particulier les PME, doivent être associées à la vigilance à l'égard de l'environnement professionnel de leurs salariés. La prévention, en matière d'alimentation et d'addictions, passe par un renforcement de l'information. Les situations de surexposition ou de multiexpositions, liées à un environnement de mauvaise qualité, doivent être résolues en priorité.

Préserver l'accès aux soins de qualité pour tous

Il conviendra d'associer les professionnels de la santé à la gouvernance du système de protection sociale et à la maîtrise de la progression des dépenses de santé. Il faut aussi développer la formation des professionnels de santé et des professionnels du secteur médico-social aux questions environnementales et à leur impact en matière de santé.

Accroître la capacité d'anticipation et de veille des risques sanitaires

Dans le domaine de la santé, le principe de précaution suppose la mise en place de veilles particulières sur les risques nouveaux, les maladies émergentes et l'extension géographique, liée au changement climatique, de certaines maladies endémiques.

Réduire la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques

Les politiques territoriales de prévention des risques seront poursuivies. Les entreprises et les collectivités territoriales doivent se doter de cellules de crise opérationnelles pour diminuer les risques et réduire l'impact des accidents. C'est indispensable, en particulier dans les zones d'activités hébergeant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et des établissements Seveso.

Des objectifs en chiffres



15 microgrammes au m³ de particules fines dans l'air : valeur cible maximale en 2010 et obligatoire en 2015, soit une réduction de 30 %.

2 500 nouveaux plans de prévention des risques naturels d'ici 2012.

Côté terrain

Un plan pour la santé

Réduire les substances toxiques, favoriser des mobilités plus douces, améliorer la qualité de l'air dans les établissements recevant des enfants... Telles sont quelques-unes des 58 mesures adoptées par la France dans le cadre du deuxième plan national santé environnement 2009-2013. Il fait suite à un premier plan déjà mis en œuvre entre 2004 et 2008, qui avait permis de faire émerger la thématique santé environnement dans la société.

Les impacts sanitaires liés à nos modes de vie et aux dégradations de l'environnement sont indéniables : pensons au saturnisme, lié au plomb, à la légionellose, induite par une exposition aux légionelles qui peuvent se développer dans les réseaux d'eau chaude sanitaire, à certains cancers, liés à une exposition à l'amiante ou même à la pollution atmosphérique. Malgré les nombreuses incertitudes sur les impacts quantitatifs, des actions sont nécessaires pour réduire les risques et préserver la santé des personnes.

Le deuxième PNSE établit des priorités privilégiant vision globale et cohérence des actions à mettre en œuvre. Deux axes sont particulièrement privilégiés : la réduction des expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé et la réduction des inégalités liées à l'âge, à l'état de santé, au contexte socio-économique...

LES ANTENNES RELAIS À BORDEAUX

Les dégradations de l'environnement ont des impacts sur la santé humaine qui ne sont pas toujours scientifiquement validés ou suffisamment documentés. Lorsque c'est le cas, la ville s'appuie sur le principe de précaution pour exercer une vigilance soutenue. En plus de ses actions de prévention et d'accompagnement des risques naturels identifiés (inondations, bruit...), la ville de Bordeaux a lancé une réflexion et un programme de suivi concernant les nouveaux risques technologiques. Pour prévenir les risques liés aux ondes électromagnétiques, la ville et les trois opérateurs de téléphonie mobile ont signé un protocole pour l'implantation des antennes-relais le 11 décembre 2007. Dans le cadre de ce protocole, une commission de concertation a été créée, regroupant élus, associations, opérateurs, personnes qualifiées et services de la ville. Cette commission, lieu d'échange d'informations entre les partenaires, examine les projets d'implantation de relais ou de modifications de sites existants. De plus, elle impose des campagnes régulières de mesures de champs sur les lieux sensibles (écoles, crèches, établissements de soins).

L'air des écoles sous surveillance

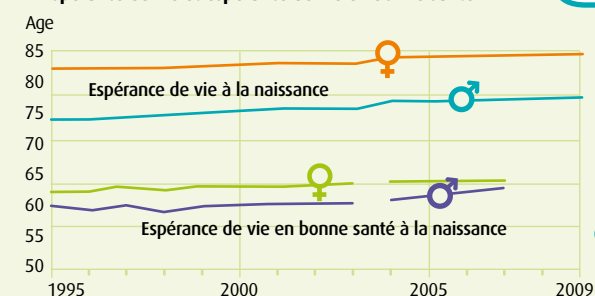
300 crèches, écoles maternelles et écoles élémentaires font l'objet d'une surveillance de la qualité de l'air depuis septembre 2009. C'est un engagement du Grenelle Environnement et une des mesures de deuxième plan national santé environnement. Cette surveillance permettra d'améliorer les connaissances des polluants de l'air intérieur pour, à terme, prendre les mesures adaptées à chaque établissement.

L'indicateur

Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé

L'espérance de vie à la naissance comme l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans limitation d'activités ou sans incapacité majeure, répond à un enjeu de bien-être et mesure les résultats globaux de la politique de santé. En France, en 2007, l'espérance de vie en bonne santé à la naissance est estimée à 64,2 ans pour les femmes et à 63,1 ans pour les hommes. Les écarts d'espérance de vie à la naissance entre hommes et femmes sont plus importants : 84,5 années pour les femmes et 77,8 années pour les hommes en 2009. L'écart d'espérance de vie par catégorie sociale est également important. Il s'était même amplifié depuis le début des années 1980.

● Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé



Note : rupture de série en 2004 pour l'espérance de vie en bonne santé. Source : Insee-Eurostat. France métropolitaine.

Défi 8



DÉMOGRAPHIE, IMMIGRATION, INCLUSION SOCIALE

Le développement durable de notre société appelle des politiques volontaristes de lutte contre les exclusions et d'adaptation aux évolutions démographiques. L'accès et le maintien dans l'emploi doivent être placés au cœur des stratégies d'inclusion sociale.

Les Choix stratégiques

Faciliter l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées ou qui risquent de l'être

L'insertion est primordiale pour la croissance économique et la cohésion sociale. Il est donc essentiel de faciliter l'insertion des personnes aux marges de l'employabilité par des politiques ciblées avec notamment la montée en charge du RSA (revenu de solidarité active). La croissance verte est également une opportunité en termes de débouchés et d'emplois d'avenir. Par ailleurs, il est impératif de lutter contre la pauvreté, qui pèse sur notre économie et compromet la cohésion sociale.

Réduire les inégalités territoriales dans le respect de la diversité

Pour favoriser l'inclusion, il faut réduire les inégalités d'accès aux droits fondamentaux et veiller au maintien d'un équilibre entre les territoires en ce qui concerne le service public et les accès aux prestations. La territorialisation des politiques d'insertion sera poursuivie aux niveaux les mieux adaptés : la région et le département pour la programmation des moyens, les bassins d'emplois pour leur mise en œuvre.

Anticiper les effets des changements démographiques et développer la solidarité intergénérationnelle

L'allongement de la durée de vie, le vieillissement démographique, les difficultés d'accès des jeunes à l'emploi appellent à une réflexion globale sur la solidarité intergénérationnelle. D'un côté, les jeunes doivent être aidés pour trouver leur place dans la société par des mesures diverses d'aides à l'emploi et à la formation. De l'autre, les seniors doivent bénéficier de conditions de travail satisfaisantes et d'un système de pension pérenne à l'âge de la retraite. Enfin, les services à la personne seront développés pour mieux prendre en charge la dépendance.

Favoriser l'intégration, y compris culturelle, des travailleurs migrants et de leurs familles

Après l'adoption à l'unanimité du pacte européen sur l'immigration et l'asile en octobre 2008, les 27 États membres ont fixé des objectifs et un calendrier communs, fondés sur trois priorités : la maîtrise de la langue du pays d'accueil, la connaissance et la pratique des valeurs du pays, l'accès à l'emploi.

Des objectifs en chiffres

1/3 de pauvreté en moins en France d'ici 2012.



800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie rénovés d'ici 2020.

Côté terrain

3 Questions à...

Yann Fradin,
directeur général de l'association Espaces, association de réinsertion par l'écologie urbaine basée à Meudon (92).

La réinsertion par l'écologie

Quelles sont les activités de votre association ?

Notre association est spécialisée dans la réinsertion par l'écologie urbaine, dans le domaine des espaces naturels urbains. Née en 1994 à la suite de la fermeture du site de Renault Billancourt dans les Hauts-de-Seine, l'association souhaitait réhabiliter les bords de Seine, transformés en friches industrielles délaissées, et redonner un emploi aux anciens ouvriers et sans-abris. Nous entretenons depuis plus de 15 ans des espaces naturels : berges, rivières, talus ferroviaires, forêts... au cœur de l'agglomération parisienne.

Quelles sont vos pratiques ?

Nous n'avons que des pratiques écologiques pour l'entretien des espaces : respect du rythme de la végétation et de la biodiversité, élimination de produits chimiques et usage exclusif de produits biologiques, compostage... C'est une philosophie puisque même dans nos déplacements nous utilisons le vélo ou les transports en commun. Les salariés sont formés au respect de l'environnement et apprennent les métiers de jardinier, d'agent d'environnement, d'éco-cantonnier.

Quelles sont les personnes accueillies ?

Nous sommes une association d'insertion et, à ce titre, nous recevons les personnes sans domicile fixe, chômeurs de longue durée, personnes sous main de justice ou bénéficiaires du RSA. Chaque mois, nous embauchons entre 7 et 10 salariés et avons en moyenne 130 salariés en insertion en permanence sur nos 15 chantiers. Les personnes bénéficient d'une formation et d'un accompagnement social. Notre enjeu est de créer une dynamique d'économie sociale, solidaire et entièrement écologique.

DES LOGEMENTS DE QUALITÉ DURABLE POUR DES FAMILLES MODESTES

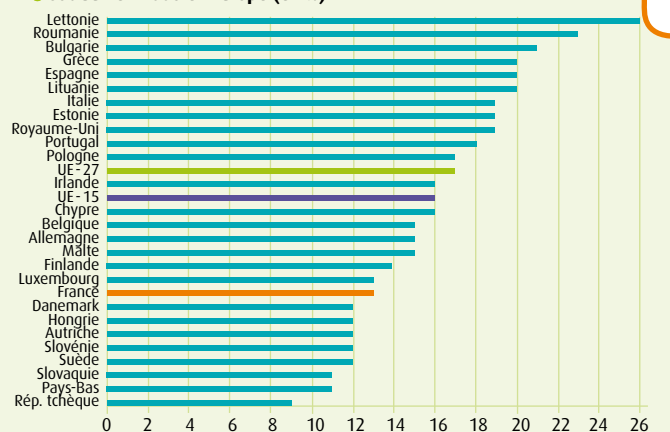
Construire des maisons en bois, en haute qualité durable, en accession à la propriété et en locatif social pour des publics à revenus modestes, c'est possible. Quatre premières maisons en ossature bois ont été construites en 2008 avec des matériaux naturels dans un quartier en reconstruction de Saint-Denis (93). Les logements consomment 2,6 fois moins qu'un logement moyen, sont équipées d'un système de récupération des eaux pluviales et d'une toiture végétalisée. L'originalité vient du montage financier qui permet d'abaisser les coûts. Les ménages ont acheté leurs maisons en signant un bail emphytéotique avec la mairie, restée propriétaire du terrain. À l'issue du bail, les propriétaires pourront, s'ils le souhaitent, acheter le terrain. Ainsi, la mairie de Saint-Denis permet à des familles modestes de rester dans leur quartier dont la valeur foncière a beaucoup augmenté.

L'indicateur

Pauvreté monétaire

Pour appréhender l'objectif de cohésion sociale, central dans le concept de développement durable, il faut prendre en compte les inégalités de revenus et, en amont, les inégalités d'accès à l'emploi et à l'éducation. Le principal indicateur mobilisé à cet effet est le taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux, c'est-à-dire la part des personnes dont le niveau de vie (revenu disponible une fois pris en compte impôts et prestations sociales et compte tenu de la composition du ménage) est inférieur à 60% du niveau de vie médian. La pauvreté monétaire ainsi définie touche 13% des personnes en France en 2008. La moyenne européenne se situe à 17%.

Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux en 2008 en Europe (en %)



Source : Eurostat



DÉFIS INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PAUVRETÉ

Des actions doivent être menées pour donner à tous l'accès aux droits fondamentaux, lutter contre l'extrême pauvreté dans le monde, spécialement dans un contexte où les effets du changement climatique atteignent en priorité les plus démunis.

Les Choix stratégiques

Promouvoir le renforcement de la gouvernance mondiale en matière de développement durable, dans ses trois dimensions, sociale, économique et environnementale

La mondialisation des échanges appelle un renforcement de la gouvernance internationale, particulièrement s'agissant des défis du développement durable : climat, préservation des ressources naturelles et fossiles, biodiversité, océans.

Contribuer à la sécurité alimentaire

Réduire l'extrême pauvreté et les crises alimentaires est le premier des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La France poursuivra son engagement dans un partenariat mondial pour l'agriculture et l'alimentation. Les accords de partenariat économique pour développer le libre-échange entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) seront valorisés.

Renforcer l'effort de solidarité dans une logique de développement durable

L'Agence française de développement (AFD) est devenue l'opérateur pivot de l'aide française au développement. Dans le cadre de son adhésion au pacte mondial des Nations unies en faveur du développement durable, l'AFD s'est engagée à évaluer et intégrer les risques environnementaux et sociaux des opérations qu'elle soutient.

Lutter contre le changement climatique et ses effets sur les populations

Le changement climatique accentue les phénomènes extrêmes susceptibles de provoquer famines, dégradations de la santé et migrations des populations. Pour réduire la vulnérabilité des populations exposées, il est indispensable de mettre en place des mécanismes financiers de solidarité dans le cadre de la convention climat et de favoriser les transferts de technologies dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la production d'énergie décentralisée.

Promouvoir le respect des droits de l'homme

Les droits de l'homme sont la condition première du développement durable. Proclamés par la déclaration universelle des droits de l'homme et par la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, ils doivent guider les actions de solidarité internationale de la France.

Des objectifs en chiffres

0,7 % du revenu national brut consacré à l'aide publique au développement d'ici 2015 contre 0,39 % en 2008.

1 milliard d'euros pour l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique sur 5 ans.

2,5 milliards d'euros de financements en faveur du secteur privé africain sur cinq ans.

Côté terrain

SAUVER LA FORÊT POUR SAUVER LA TERRE

Treize millions d'hectares de forêts disparaissent chaque année dans le monde, soit presque la surface totale des forêts de la France métropolitaine. Les causes de cette déforestation vont de la conversion des forêts en terres agricoles à leur surexploitation autour des grandes agglomérations pour des raisons d'approvisionnement en bois de chauffe. Or, la déforestation serait responsable de près de 20 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Outre ses vertus économiques la forêt est un véritable puit de carbone qui capte une partie importante du CO₂ de la planète.

Un des obstacles majeurs à la lutte contre la déforestation est qu'un arbre vivant a souvent moins de valeur marchande qu'un arbre abattu. C'est pourquoi la Convention climat des Nations unies a lancé depuis quelques années le programme REDD pour aider les pays émergents ou en voie de développement à pallier cet inconvénient.

La démarche du programme REDD* vise à lever l'obstacle économique en attribuant aux émissions forestières évitées une valeur financière. Il prend le nom de REDD+ lorsque la capacité de stockage de carbone des forêts, la bonne gouvernance et l'aménagement des forêts sont pris en compte en plus de la baisse des émissions de CO₂. Le partenariat REDD+ lancé par la France, qui a été abondé de quatre milliards d'euros par les pays industrialisés en 2010, permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de préserver la biodiversité d'écosystèmes forestiers extrêmement riches.

La France : une longueur d'avance



La France est particulièrement impliquée dans ce programme.

Par son important couvert forestier en milieu tempéré et sa tradition, elle a un savoir-faire ancien dans la gestion durable des forêts et une responsabilité particulière, notamment en raison de ses huit millions d'hectares en Guyane. Elle a été le premier pays à réaliser un inventaire des émissions et absorptions dans un grand massif de forêt tropicale de Guyane française, pour les besoins du protocole de Kyoto. En 2010, elle a pris l'initiative avec la Norvège de promouvoir les actions REDD+ en instituant une plate-forme de coopération volontaire, à la fois politique et technique, entre pays donateurs et pays forestiers. Elle est, au premier semestre 2011, co-présidente du programme REDD+ avec le Brésil.

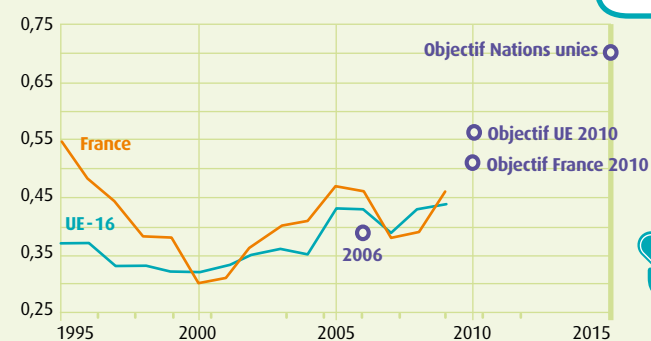
* REDD : Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

L'indicateur

Aide publique au développement

Le défi traduit des préoccupations d'équité à l'échelle mondiale. Le développement durable ne saurait se concevoir sans une réduction de la pauvreté dans le monde et une diminution des grands déséquilibres dans le partage des richesses. L'aide publique au développement fournit une mesure de la solidarité effective des pays à l'égard du reste du monde. L'Union européenne est à l'origine d'environ la moitié de l'effort d'aide publique au niveau mondial. En 2009, la France consacre 0,46 % de son revenu national brut pour l'aide au développement, niveau voisin de celui de l'Union européenne.

Aide publique au développement (en % du revenu national brut)



Source : Eurostat

Indicateurs de la SNDD 2010-2013

Les indicateurs, européens et français, permettent de faciliter le suivi de la stratégie nationale de développement durable, mesurent les avancées et les effets de l'ensemble des acteurs.

• 15 indicateurs phares et 4 indicateurs de contexte économique et social sont présentés dans ce tableau. Certains de ces indicateurs font partie des indicateurs de développement durable de premier niveau retenus au niveau européen. Ils sont repérés par la mention UE.

• 34 indicateurs complémentaires sont proposés. Ils visent à donner un éclairage sur certains enjeux ciblés par la stratégie nationale de développement durable.

INDICATEURS DE CONTEXTE

Contexte économique et social	<p>0.1 Revenu national net et PIB par habitant (UE)</p> <p>0.2 Taux de chômage et taux de sous-emploi</p>	<p>0.3 Distribution des revenus</p> <p>0.4 Démographie : taux de fécondité</p>
	INDICATEURS PHARES (1^{er} NIVEAU)	INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES (2^e NIVEAU)
Défi 1 Consommation et production durables	<p>1.1.1 Productivité des ressources et consommation intérieure de matières par habitant (UE)</p>	<p>1.2.1 Évolution de la production de déchets par émetteur, ménages, agriculture, industrie, bâtiment, tertiaire (disponible tous les deux ans)</p> <p>1.2.2 Taux de recyclage des déchets</p> <p>1.2.3 Part de la SAU en agriculture biologique (objectif 20% en 2020)</p> <p>1.2.4 Emploi dans les éco-activités (part dans l'emploi total ou indice d'évolution)</p>
Défi 2 Société de la connaissance	<p>2.1.1 Sorties précoces du système scolaire des 18-24 ans</p> <p>2.1.2 Part des dépenses de R & D dans le PIB, dont celles des entreprises</p>	<p>2.2.1 Difficultés de lecture chez les jeunes : enquête PISA disponible tous les 3 ans (ou indicateur du ministère à partir des tests aux journées d'appel à la défense)</p> <p>2.2.2 Part des diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans et comparaison avec les 25-64 ans</p> <p>2.2.3 Formation continue par catégorie socioprofessionnelle et/ou tranche d'âge</p> <p>2.2.4 Baromètre de la connaissance par les ménages de la notion de développement durable</p>
Défi 3 Gouvernance	<p>3.1.1 Participation des femmes aux instances de gouvernance</p>	<p>3.2.1 Taux de la participation aux élections en comparaison avec les élections antérieures de même type</p> <p>3.2.2 Participation à la vie associative (tous les deux puis trois ans à partir de 2006)</p> <p>3.2.3 Nombre de plans climat territoriaux et d'agendas 21 locaux dont ceux reconnus au titre du dispositif de reconnaissance national</p>

Défi 4

Changement climatique et énergies

- 4.1.1** Émissions agrégées des six gaz à effet de serre (UE)
- 4.1.2** Empreinte carbone de la demande finale nationale¹
- 4.1.3** Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire (UE)

- 4.2.1** Consommation d'énergie par habitant et intensité énergétique (consommation d'énergie rapportée au PIB)
- 4.2.2** Émissions de GES par secteurs (agriculture, industrie, transports, habitat tertiaire...)
- 4.2.3** Consommation d'énergie du secteur résidentiel-tertiaire

Défi 5

Transports et mobilité durables

- 5.1.1** Consommation d'énergie des transports et PIB en France (UE)

- 5.2.1** Répartition modale des transports de voyageurs (véhicules particuliers, autobus, autocar, rail, avion)
- 5.2.2** Utilisation des transports en commun : part des transports en commun dans le total des transports terrestres de voyageurs (en voyageurs-km)
- 5.2.3** Répartition modale des transports de marchandises
- 5.2.4** Émissions de polluants des transports (NOx et particules)
- 5.2.5** Contributions de la France aux émissions du transport international maritime et aérien

Défi 6

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- 6.1.1** Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs (UE)
- 6.1.2** Évolution de l'artificialisation des sols

- 6.2.1** Part des captures au niveau de l'UE seulement² en fonction de l'état des stocks halieutiques (UE)
- 6.2.2** Indicateur synthétique de la qualité des eaux superficielles
- 6.2.3** Consommation de produits phytosanitaires

Défi 7

Santé publique, prévention et gestion des risques

- 7.1.1** Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé, à la naissance en France (UE)

- 7.2.1** Accidents du travail
- 7.2.2** Maladies professionnelles (avec les précautions nécessaires)
- 7.2.3** Besoins de soins de santé non satisfaits : indicateur biennal de renoncement aux soins pour des raisons financières selon le type de couverture complémentaire
- 7.2.4** Taux de suicide
- 7.2.5** Déchets nucléaires (tous les 3 ans)

Défi 8

Insertion sociale, démographie et immigration

- 8.1.1** Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux (UE)
- 8.1.2** Taux d'emploi des seniors (UE)
- 8.1.3** Part des jeunes de 16 à 25 ans hors emploi et hors formation

- 8.2.1** Nombre de ménages surendettés
- 8.2.2** Pauvreté en conditions de vie (sur l'ensemble contrainte budgétaire, retards de paiement, restrictions de consommation, difficultés de logement)
- 8.2.3** Difficultés de logement³ : surpeuplement et privations de confort
- 8.2.4** Inégalités salariales entre les hommes et les femmes : revenus salariaux médians des salariés de 25 à 55 ans selon le sexe (cf. indicateurs d'inégalités sociales⁴)
- 8.2.5** Taux de chômage de longue durée
- 8.2.6** Dette publique (en % du PIB) et endettement des entreprises et des ménages
- 8.2.7** Structure par grandes classes d'âge de la population

Défi 9

Défis internationaux en matière de DD et pauvreté dans le monde

- 9.1.1** Aide publique au développement (UE)

- 9.2.1** Part des importations dans la consommation intérieure de matières, et flux indirects mobilisés par tonne de matières importées

Note : Le calcul et la mise à jour de ces indicateurs sont coordonnés par l'Insee et le SOeS, avec la contribution des autres services statistiques ministériels. Chaque année, à partir de 2011, ces indicateurs de développement durable seront présentés au Parlement et rendus publics.

Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

« La présente loi, avec la volonté et l'ambition de répondre au constat partagé et préoccupant d'une urgence écologique, fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages. Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles. Elle assure une croissance durable sans compromettre les besoins des générations futures.

Pour les décisions publiques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'environnement, les procédures de décision seront révisées pour privilégier les solutions respectueuses de l'environnement, en apportant la preuve qu'une décision alternative plus favorable à l'environnement est impossible à un coût raisonnable.

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

La stratégie nationale de développement durable et la stratégie nationale de la biodiversité sont élaborées par l'État en cohérence avec la stratégie européenne de développement durable et en concertation avec les représentants des élus nationaux et locaux, des employeurs, des salariés et de la société civile, notamment des associations et fondations visées au deuxième alinéa de l'article 49 de la présente loi. L'État assure le suivi de leur mise en œuvre au sein

d'un comité pérennisant la conférence des parties prenantes du Grenelle de l'environnement et en rend compte chaque année devant le Parlement, auquel il propose les mesures propres à améliorer leur efficacité. Le Gouvernement transmet à celui-ci, au plus tard avant le 10 octobre, un rapport annuel sur la mise en œuvre des engagements prévus par la présente loi, son incidence sur les finances et la fiscalité locale et son impact sur les prélèvements obligatoires au regard du principe de stabilité de la pression fiscale pesant sur les particuliers et les entreprises.

Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'État fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités.

Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.



La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 a été adoptée le 27 juillet 2010 par le Comité interministériel pour le développement durable.

Le Comité national du développement durable et du Grenelle Environnement (CNDDGE) a été associé à son élaboration. Il succède au comité de suivi du Grenelle, dont il reprend pour l'essentiel la composition organisée en cinq collèges : État, élus, représentants des entreprises, organisations syndicales de salariés, associations et fondations de protection de l'environnement. La nouveauté vient de l'ajout d'un volet plus sociétal avec l'entrée de six représentants de personnes morales agissant dans les domaines de la famille, la défense des consommateurs, la solidarité, l'insertion sociale, la jeunesse et l'aide au développement, ainsi qu'un représentant des chambres consulaires.

Placé auprès du ministre chargé du Développement durable qui le préside, cet organisme de 41 membres, assurera le suivi de la mise en œuvre des engagements du Grenelle Environnement et apportera son concours à la politique du Gouvernement en faveur du développement durable.

L'État présentera chaque année au Parlement un rapport de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable.

ÉDITION MAI 2011

CONTACT :

Délégation au développement durable
3, place de Fontenoy 75007 Paris
Tél. : 01 40 81 34 65

POUR EN SAVOIR PLUS :

→ Site du premier ministre : www.gouvernement.fr/premier-ministre/
→ Site du ministère en charge du développement durable : www.developpement-durable.gouv.fr/sndd



Crédits photos

p. 5 : groupe Casino, p. 8 : Fotolia/Yuri, p. 9 : INRA, p. 11 : Fotolia/pressmaster, p. 13 : SunTree par Solarquest - architecte : JP Cassulo, p. 15 : MEDDTL, p. 17 : infographie : Idé, p. 18 : Fotolia/Monia, p. 20 : MEDDTL/B. Suard, p. 23 : MEDDTL/A. Bouissou.

DICOM-CGDD/BRO/11001-1_Mai 2011 - Impression : MEDDTL/SG/SPSSI/ATL2 - Imprimé sur du papier certifié ecolabel européen - www.eco-label.com



Déléguée interministérielle au développement durable